

## **MARITIME : L'AUTRE FRONT DE L'ELECTRIFICATION FRANÇAISE**

*À l'heure où la France accélère l'électrification de ses usages, les armateurs français sont déjà des acteurs concrets de cette transformation. Pionniers du branchement électrique à quai et de l'hybridation des propulsions, ils investissent depuis plusieurs années dans l'électrification des navires et des ports. Parce qu'il transporte les marchandises, les équipements industriels et les ressources indispensables à l'économie, le secteur du transport et des services maritimes est l'un des maillons essentiels de la transition énergétique. Armateurs de France appelle aujourd'hui à faire du maritime un pilier à part entière du plan d'électrification des usages, au service de la souveraineté énergétique, de la compétitivité et de la transition écologique.*

### **LE SECTEUR DU TRANSPORT ET DES SERVICES MARITIMES, INCONTOURNABLE POUR L'ELECTRIFICATION DE LA FRANCE**

L'électrification des transports ne pourra être pleinement réussie sans intégrer le secteur maritime. Les ports constituent désormais des infrastructures énergétiques stratégiques et le maritime assure l'acheminement d'une part essentielle des biens nécessaires à l'économie électrifiée : matières premières critiques, équipements industriels, composants électroniques, véhicules, batteries, câbles sous-marins ou encore infrastructures énergétiques.

Le transport maritime n'est donc pas seulement un secteur à décarboner : il est également un facilitateur de la transition énergétique. Les ports et les navires constituent l'un des maillons indispensables de la souveraineté énergétique, industrielle et logistique de la France.

À ce titre, le maritime doit être pleinement intégré aux réflexions nationales sur l'électrification des usages, au même titre que les autres modes de transport et les infrastructures énergétiques terrestres.

### **UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE AVANT TOUT**

L'électrification du transport maritime constitue un levier majeur de décarbonation. Elle répond également à un enjeu immédiat de santé publique dans les villes portuaires et les territoires littoraux.

Lorsqu'un navire est à quai, il doit continuer à produire l'électricité nécessaire à son fonctionnement. Le branchement électrique à quai lui permet d'arrêter ses groupes électrogènes et de s'alimenter directement depuis le réseau terrestre. Cette solution réduit fortement les émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx), de particules fines et les nuisances sonores au bénéfice direct des populations riveraines.

L'électrification ne se limite pas aux escales portuaires. Grâce à l'hybridation des propulsions, de nombreux navires peuvent déjà naviguer plusieurs heures en mode zéro émission. Cette évolution technologique permet non seulement de réduire l'empreinte environnementale du transport maritime, mais aussi de répondre dès aujourd'hui aux trajectoires de décarbonation fixées par l'Organisation maritime internationale (OMI).

Dans un pays comme la France, dont l'électricité est majoritairement décarbonée, cela contribue également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## HUIT MESURES CONCRETES POUR ACCELERER

Armateurs de France publie aujourd'hui une note de position formulant huit propositions destinées à accélérer le développement des mobilités électriques maritimes en France.

La plupart de ces mesures sont de nature réglementaire ou organisationnelle et ne nécessitent pas d'engagement budgétaire significatif. Elles portent notamment sur :

- L'amélioration du cadre réglementaire européen et national
- L'harmonisation des infrastructures et des procédures entre ports
- La compétitivité et la transparence des tarifs de l'électricité
- Le soutien au déploiement des infrastructures dans les ports secondaires et ultramarins
- Une meilleure prise en compte du maritime dans les dispositifs énergétiques existants
- Le renforcement du suivi des obligations européennes en matière d'équipement des ports.

## PREPARER LES ECHEANCES EUROPEENNES

L'enjeu est d'autant plus important que les prochaines années seront marquées par la mise en œuvre et les futures révisions des réglementations européennes FuelEU Maritime<sup>1</sup> et AFIR<sup>2</sup>, qui structureront durablement les investissements des armateurs et des ports.

Dans ce contexte, la France dispose d'une opportunité unique pour consolider son avance et faire de l'électrification maritime un levier de compétitivité, de santé publique, de transition écologique et de souveraineté énergétique.

### A PROPOS D'ARMATEURS DE FRANCE

*Armateurs de France est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises de transport et de services maritimes. Porte-parole d'une industrie de pointe et diversifiée, elle représente 28 000 emplois directs en France. Sa mission : construire un cadre propice au développement de l'économie et de l'emploi maritimes en France, dans un contexte de forte concurrence internationale, en défendant activement les intérêts de la profession auprès des instances nationales, communautaires et internationales concernées.*

#### **CONTACT PRESSE**

[presse@armateursdefrance.org](mailto:presse@armateursdefrance.org)

**06.21.63.43.00**

---

<sup>1</sup> Règlement européen de décarbonation du transport maritime qui imposera progressivement l'utilisation de carburants à faible intensité carbone et, à partir de 2030, le branchement électrique à quai des porte-conteneurs et navires à passagers dans une partie des ports de l'Union européenne.

<sup>2</sup> Règlement européen relatif au déploiement des infrastructures pour carburants alternatifs. Il fixe notamment des objectifs d'équipement des ports européens en installations de connexion électrique à quai pour les navires.